

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur:—A. E. AUBRY

Géographe-Propriétaire:—LEGER BROUSSEAU

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Pologne.

Le comité polonois de Paris vient de publier le manifeste suivant :

Paris, le 26 juin 1863.

« Les destinées de la Pologne continuent à se débattre sur d'innombrables champs de bataille ; elles occupent les conseils des gouvernements, elles provoquent de plus en plus l'énergique expression de la sympathie des peuples.

« Appelés par le gouvernement national de Pologne à manifester sa pensée au dehors, nous ne saurions insister trop vivement auprès des amis de la Pologne pour qu'ils redoublent d'efforts en faveur de la plus grande, de la plus juste, de la plus sainte des causes.

« En plein dix-neuvième siècle, le despotisme moscovite donne le spectacle d'atrocités inconnues, même dans les annales des époques barbares. Le voile mensonger qui couvrait la Russie est tombé, et la barbarie mongole apparaît dans sa hideuse nudité ! Les cruautés de Tamerlan et d'Ivan-le-Terrible pâlissent devant les horreurs du gouvernement d'Alexandre II.

« Exaspérée par l'appui moral que les sympathies du monde civilisé donnent à l'insurrection polonoise, la Russie a lancé sur la Pologne ses hordes les plus sauvages, et l'Autocrate a livré la victime en pâture à ses proconsuls les plus féroces. La guerre n'est pas la guerre ! c'est un horrible carnage où le soldat, pareil à la bête féroce, déchire jusqu'aux cadavres. Le pillage et l'incendie sont à l'ordre du jour, les gibets sont en permanence, les fusillades et la mitraille font ruisseler des flots de sang ; ni l'âge ni le sexe ne sont épargnés, et des prés terribles encore revêtus de leur caractère sacré sont livrés sans jugement au bourreau.

« Pour attiser la flamme et couronner son œuvre de destruction, un mépris de toutes les lois sociales, le gouvernement moscovite fait appel aux passions les plus odieuses ; il essaie de mettre la torche et la hache aux mains des paysans et les excite à se ruier sur les patriotes, dont il leur promet les dépouilles.

« L'Europe frémit au récit de ces horreurs que le christianisme ne connaît plus, et en dehors de toute question politique, la conscience universelle se révolte devant cette violation flagrante de tous les principes de l'humanité.

« Mais il faut à la Pologne plus que des vœux stériles.

« La Pologne défend ses croyances religieuses et ses foyers domestiques, elle revendique sa liberté et son indépendance, et elle ne cessera de combattre que lorsqu'elle aura reconquis sur l'oppression ses frontières de 1772. Le gouvernement national a déclaré que la Pologne répudie toute transaction comme un suicide, comme une trahison, et de la Vistule au Dniéper la nation tout entière a fait vœu de périr plutôt que de pactiser avec la domination étrangère.

« Entre la Pologne et le despotisme moscovite, c'est un donc un duel à mort. Entre le peuple chrétien qui s'est associé à tous les progrès de la civilisation moderne et revendique ses droits les plus chers, et les plus sacrés, et la barbarie mongole qui, représente la force brutale et foule aux pieds les lois humaines et divines, il y a désormais un abîme de sang.

« L'Europe souffrira-t-elle que l'humanité soit impunément violée ? souffrira-t-elle que cette guerre d'extermination se prolonge à la honte éternelle du XIXe siècle ?

« Peuple de l'Occident, entendez le

cri d'alarme que pousse la nation martyre ! C'est sur son cadavre que le despotisme voudrait se frayer un chemin au cœur de la civilisation ! Mais Dieu est avec nous, et sa justice nous fera triompher !

« LOUIS WOLOWSKI, président la réunion ; JOSEPH ORDEGA, membre du comité ; ACHILLE BONOLDI, XAVIER BRANICKI, LADISLAS CZAJKOWSKI, SEVERIN GALEZOWSKI, ALEXANDRE GUTTRY. »

Le *Mémorial diplomatique* publie le renseignement suivant, qui confirme les nouvelles que nous avons données :

C'est le 27 juin, à midi, que le duc de Montebello a remis au prince Gortschakoff la note française qui formule les bases préliminaires concertées entre les trois cours. Lord Napier et le comte de Thun ont été successivement introduits pour présenter les notes de leurs gouvernements respectifs.

La réponse de la Russie, qui était attendue à Paris dans quelques jours, pourrait bien subir encore un nouveau retard. Il paraîtrait, d'après les renseignements qui nous parviennent, que le gouvernement russe attend le résultat des débats qui doivent avoir lieu dans le parlement anglais, le 10 du courant, sur la motion de M. Hennessy, pour nuancer lui-même sa réponse selon l'attitude qu'aura prise le cabinet britannique. Cette réponse sera, suivant l'usage, remise à M. Drouyn Lhuys par M. le baron de Budberg.

Tout ce que nous apprenons de différents côtés semble confirmer nos premiers renseignements, d'après lesquels la cour de Saint-Petersbourg paraît décidée à accepter, en principe, le programme des trois cours, sauf des modifications qui n'affecteraient point essentiellement la base du programme même. C'est la tactique traditionnelle de la diplomatie moscovite de ne jamais céder complètement tout d'abord, afin de sauvegarder le prestige du pouvoir aux yeux des peuples soumis au sceptre du czar.

Mais le cabinet de Saint-Petersbourg est trop habile aussi, pour ne pas savoir en temps et lieu faire de nécessité vertu.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la Russie n'acceptait la conférence et le programme formulé par les trois cours, que comme un moyen dilatoire, qu'elle l'envoyait suivant les circonstances plus ou moins favorables, sa résistance pourrait résulter que d'aggraver sa propre position.

La rupture des conférences devenant alors une nécessité inévitable, la cour de Saint-Petersbourg se trouverait désemparée en présence d'une triple alliance, bien décidée à lui imposer le *maximum* des concessions sous la forme d'un ultimatum.

Le chevalier DEBRANZ DE SALDAENNA.

Paris, 8 juillet.

S'il est possible de démêler quelque chose de positif dans l'ensemble de la situation actuelle, il paraît enfin certain que nous n'aurons point cette année la guerre. L'on ajoute même que l'on fait en ce moment dans notre armée, notamment pour la cavalerie, des réformes qui excluent toute idée de lutte immédiate. Tout sera donc abandonné en ce qui concerne la Pologne à l'action diplomatique, dont l'efficacité complète est assurée d'avance. Ce n'est point à dire pourtant que la Pologne doive succomber pour cela ; les dernières nouvelles parlent de succès avérés de l'insurrection et les Po-

lonais se battent avec un courage héroïque, qui justifie ce qu'on a dit de leur désespoir auquel on a donné le nom, de fièvre de la mort, tant est grande l'excitation avec laquelle les combattants se jettent dans une lutte qui presque toujours leur est funeste. La Pologne ne tiendra donc que d'elle seule sa délivrance si elle doit s'accomplir, et ce n'en sera que mieux. La diplomatie n'aurait je le répète, obtenu que des concessions insuffisantes et que les Polonais n'eussent jamais jugées dignes de tout le sang qu'ils ont versé ; ces concessions même, eussent-elles été consenties par la Russie, auraient toujours été à la merci de tous les incidents inattendus qui se seraient produits et qui, ainsi que le fait s'est déjà vu, en auraient amené l'annulation.

On annonce le départ de trois bâtiments qui vont porter de l'artillerie à la Vera-Cruz, la *Ville de Lyon*, le *Wagram* et le *Jean Bart*.

On annonce, de plus, le départ éventuel de la division Vinoy pour le Mexique et l'on assigne même la date de septembre au départ de cette division.

Je ne sais jusqu'à quel point il faut ajouter foi à des bruits qui commencent à prendre une certaine consistance au sujet des projets futurs du gouvernement français quant au Mexique. Il se dit qu'à la suite d'un long entretien de l'empereur avec le commandant Biard, aide de camp du maréchal Forey, il aurait été reconnu qu'il n'y aurait aucune chance de faire accepter au Mexique la domination d'un souverain indigène, et qu'il aurait fallu nécessairement adopter le parti de soumettre au vote des Mexicains, par voie de suffrage universel, l'annexion du Mexique à l'empire français, sous la domination d'un prince de notre pays. On annoncerait, de plus, que sous peu on devait envoyer dans ce pays, pour opérer cet important changement de situation, un homme ayant déjà occupé les fonctions de gouverneur d'une des possessions françaises de l'Afrique. Je n'ai pas besoin de vous dire de quelle réserve j'entoure la mention d'une rumeur aussi grave ; mais il n'est pas plus permis, au temps où nous vivons, de dédaigner les assertions les plus invraisemblables que l'on ne peut ajouter foi au succès de combinaisons qui semblent les plus inoffensives et les mieux fondées en logique.

On est aussi très préoccupé ici des affaires de Madagascar. Hier, il était question de l'envoi de trois régiments français dans ce pays ; le fait me paraît d'autant plus vraisemblable que l'on aurait le dessin d'occuper la presqu'île dans laquelle se trouvent les mines qui devaient être concédées à une compagnie française. Ce bagage serait conservé jusqu'à ce que le nouveau gouvernement ait fait droit à nos réclamations légitimes.

La lettre si curieuse, qui dans le *Moniteur* d'hier, suivait le rapport de M. Laborde, est due, m'assure-t-on, à un personnage très singulier et très curieux qui a joué un très grand rôle dans toutes les affaires de Madagascar, permission réservée au consul français seulement, tourna la difficulté en allant s'établir à l'île de la Réunion.

Là il fonda, sous la dénomination de la Ressource, un immense établissement de colonisation, dans lequel il trouva moyen d'attirer de jeunes Malgaches des deux sexes. Ils étaient élevés là, et souvenant mariés. Ensuite ils retournaient dans l'île de Madagascar, et, grâce aux principes dont ils avaient été nourris, ils servaient naturellement de pionniers à l'influence française. Le père Joubert lui-même parvint à obtenir accès dans

la ville d'Emyre, et à l'occasion d'une grave maladie que fit la reine Ranavalona, il put indiquer à cette souveraine un médecin français dont les soins lui furent très utiles. De là, l'influence que prit le père Joubert, influence qui se trouva en opposition avec celle du révérend Ellis, agent des méthodistes anglais. De là un antagonisme très vif, qui était au fond beaucoup plus anglais et français que particulier aux partis indigènes.

Paris, 9 juillet.

La note du *Moniteur* de ce matin en terminerait tout à fait—si la chose n'était déjà faite—avec les bruits de guerre. Les doutes que j'opposais au fait d'une revue maritime passée par l'Empereur à Cherbourg sont tout à fait justifiés ; de plus, tout ce qui circule au sujet de la future réponse de la Russie s'accorde à faire supposer que cette réponse sera de nature conciliante. On croit savoir que le gouvernement russe apporte une certaine différence dans l'accueil qu'il fait aux Notes des trois puissances et qu'il emploie vis-à-vis du gouvernement français une luxueuse courtoisie qui ne se retrouve nullement au même degré dans les réponses émanant de la même chancellerie et adressées aux cabinets de Londres et de Vienne. On m'assure que samedi dernier serait parti du cabinet impérial de Saint-Petersbourg une communication spéciale adressée à l'empereur des Français, et ayant pour but de témoigner du désir de l'empereur Alexandre II de rester dans les mêmes termes avec son allié Napoléon III. Au reste, l'acceptation par la Russie des six points connus, comme base de négociations, serait loin de terminer toutes les difficultés ; il est tel de ces six points qui n'est pas entendu la même façon par les trois puissances, notamment celui qui traitait d'une représentation nationale en Pologne, et pour lequel l'Autriche repousse le retour aux conventions de 1815 réclamé par les gouvernements conciliateurs. De plus, la demande d'amnistie nettement formulée dans la dépêche anglaise, et qui n'existe que sous une forme beaucoup plus réservée dans les dépêches autrichienne et française, ne saurait être accueillie facilement ni par la Russie ni par la Pologne. Enfin, si le gouvernement national polonois pouvait consentir à des pourparlers, ce serait à la condition qu'ils s'établiraient sur une base qui ne ferait pas de la Pologne tel qu'il existait en 1772, avant le partage, tandis que la Russie ne veut laisser mettre en question que le sort de la Pologne restreinte au grand-duché de Varsovie et séparée des provinces qui avaient été antérieurement ravies à l'empire moscovite.

Si l'on ajoute que la forme d'un congrès ne sera acceptée par le gouvernement russe qu'à la condition que la question polonoise n'en soit pas l'objet exclusif (et d'autre part, l'Autriche n'accepterait à aucun prix une réunion où se traiteraient les intérêts généraux de l'Europe) on peut comprendre que l'acceptation en principe des six points, tout en faisant tomber définitivement dans le domaine de la diplomatie un incident déjà dépourvu de ses chances de guerre, ne promet nullement une solution facile et efficace du terrible problème qui, à diverses reprises, a agité l'Europe depuis près d'un siècle.

Tandis que les Polonais font d'héroïques efforts auxquels une admiration unanime rend justice, le mouvement national n'est pas moins prononcé en Russie. On me raconte que récemment l'empereur Alexandre II, à une grande

promenade de Saint-Petersbourg, aurait été entouré par la population. Elle aurait déclaré au souverain avec de grandes démonstrations d'enthousiasme qu'elle lui donnait ses biens, sa vie (et en employant cette exagération de langage un peu orientale usitée en Russie) jusqu'à ses enfants à naître. Cet acharnement des deux parts, quelque soit le dénouement final, présage une bien longue et bien terrible effusion de sang.

(Indépendance Belge.)

Collège de Rimouski.

Vendredi, 10 Juillet, avait lieu l'examen des élèves de ce collège ; suivi de la distribution solennelle des prix. Le Révérend Mr. P. Léon Lahaye, curé de Rimouski, présidait. Messieurs Gabriel Nadeau, Prêtre, Curé de Ste. Luce, Moïse Duguay, Prêtre, Curé de Ste. Anaclet, Augustin Ladrière, Prêtre, Curé de St. Flavien, Frs. Xavier Blonin, Prêtre Curé de Ste. Cécile, Monsieur, George Sylvain, Membre, représentant le Collège de Rimouski, et une foule nombreuse remplissaient une vaste Salle, préparée pour la circonstance. La séance s'ouvrit par un chant joyeux qui fut suivi d'un discours sur l'éducation, ou plutôt d'un exposé de ce qu'on a fait pour l'éducation dans cette partie de la Province, depuis la première maison fondée par le respectable compagnie des Jésuites jusqu'à aujourd'hui. L'on a pu dire un mot d'hommage à Monseigneur Frs. de Laval fondateur du Séminaire de Québec, qui est la consécration du Collège des Jésuites et à Monseigneur Plessis, qui est regardé comme l'un des plus beaux talents qui aient orné la chaire épiscopale du Canada. L'on a pu noter aussi ; à la satisfaction de l'assemblée que le Collège de Rimouski doit à Monsieur Thomas-Benjamin-Pelletier, Prêtre, antérieur préfet d'études au Collège de Ste. Anne, le plan d'études qui y est suivi et c'est en témoignage de la satisfaction pour son œuvre qu'il voyait continuée loin de lui, mais par un homme formé par lui, Mr. Pelletier a bien voulu ajouter à la souscription faite en faveur du Collège, l'année dernière, dans la paroisse de St. Germain.

Après le premier discours sur l'éducation, les trois premières classes qui font partie du cours régulier parurent successivement et avec avantage ; des réponses bien récentes et directes annonçaient que les élèves avaient étudié avec intelligence, et qu'ils comprenaient ce qu'ils avançaient avec beaucoup de fermeté.

Vint ensuite un second discours sur l'éducation, faisant suite au premier. Le discours fut prononcé de manière à laisser l'idée la plus favorable sur celui qui intéressait à cette heure le nombreux auditoire. Dire en quoi consiste l'éducation, quel bien elle fait à l'homme, que l'éducation publique est nécessaire, puisque l'homme doit vivre en société, que le Prêtre est celui qui peut donner la véritable éducation, quoi qu'en disent certains hommes qui se disent sages et qui ne se chargeraient pas eux-mêmes de faire ce que fait le Prêtre ; que dans notre siècle si vanté mais peut-être a tort, l'on donne trop tôt la liberté au jeune homme qui en abuse et qui perd par suite son éducation, car il se lie à ces prétendus sages du monde qui enseignent qu'il n'y a point d'autre vie, que la religion est une fable, que toute la morale consiste à rechercher le plaisir et à fuir la douleur, morale qui n'est pas difficile à pratiquer, mais qui n'est pas di-

gne d'une école d'éducation : Voilà en peu de mots l'analyse de ce discours.

Après quoi la Classe Supérieure intéressa vivement les assistants par les matières importantes sur lesquelles elle eut à répondre, entre autres, la géométrie, le dessin linéaire, l'architecture, la géographie sacrée, l'algèbre et la tenue des livres.

Le Cours du Collège de Rimouski n'est pas seulement commercial, il est aussi agricole, or nous attendions quelque chose sur cette partie. Un discours fut d'abord débité. Dans ce discours on s'est plu à parler hautement de la structure et de la richesse de la terre que nous foulons aux pieds, même de la terre la plus ingrate, et à constater que la terre ne faisait pas défaut, mais que l'homme manquait à la terre en ménageant ses bras et méprisant ses richesses et, pour encourager le premier des arts, l'on a rappelé que l'agriculture remonte à un berceau des sociétés, puis l'on a noté avec vérité que le gouvernement actuel méritait un éloge spécial pour l'intérêt qu'il montre en ce point.

Après ce discours deux classes subirent un examen satisfaisant sur cette partie et constatarent qu'elles avaient étudié avec soin et application les éléments de l'agriculture de Monsieur James Smith.

La pièce qui suivit fut un drame, puis la distribution solennelle des prix.

Enfin pour ajouter à cette séance qui avait déjà été toute pleine d'intérêt, l'on exhiba aux regards de la multitude l'image d'un Prêtre aimé particulièrement dans la paroisse où il avait cessé de travailler en cette vie ; cette image était surmontée d'une couronne d'immortelle, et dans le même temps, un jeune élève, tout impressionné du sujet qu'il avait à traiter, publia la vie de ce Prêtre que la paroisse de Rimouski regardait comme un Père et que le Collège regrettait comme bienfaiteur et comme supérieur, et termina en invitant tous ses confrères à chanter : amour et reconnaissance envers un bienfaiteur. Aussitôt une pièce composée par un des professeurs du collège, déjà connu par son mérite et son dévouement pour l'éducation de la jeunesse, fut chantée par les élèves avec accompagnement du piano et d'harmonium.

Le chant terminé, le jeune orateur remercia l'assemblée pour l'attention et la bienveillance qu'elle montrait dans cette circonstance, remercia particulièrement tous ceux qui par leurs contributions généreuses avaient procuré le moyen de faire une année d'étude régulière ; publia hautement qu'il faisait bon de vivre dans une maison où l'on forme le cœur, l'esprit et le corps dans une maison où l'on apprend ses devoirs de chrétiens et à vivre en véritable chrétien, chose assez rare dans le temps où nous sommes.

Puis il annonça que l'heure de la séparation était arrivée, qu'il était consolant pour ses confrères de rejoindre une famille avec l'espoir de revenir, tandis que pour ses compagnons de classe et pour lui-même, ils regrettaient de ne plus trouver dans le collège un asile encore ouvert, puisque leurs cours étaient terminés. C'est pourquoi il avance ; qu'il est bon de vivre sous une règle, d'apprendre ses devoirs, de goûter les bienfaits de l'éducation et de l'instruction, et termine en demandant pour ses confrères et pour lui la faveur de continuer le cours d'étude.

Le chant du départ se fit entendre et la séance est terminée.

(Communiqué.)

Feuilleton du Courrier du Canada,

DU 27 JUILLET 1863.

LES METAMORPHOSES DU FORGERON.

ou

Nul ne sait le poids du fardeau d'autrui.

Quand il revint à lui, Howard avait devant lui le *squire* qui n'était plus lui. Lui était devenu le docteur Gordon.

— Un médecin ! ça ne doit jamais être malade, se dit-il ; et je suis moins riche que tout à l'heure, j'en ai du moins la santé, la science, la considération. Je serai encore un des premiers du pays.

Cette consolation ne dura pas longtemps. L'homme est ainsi fait qu'il joint à peine des biens qu'il possède, et souffre de ceux dont il est privé. Il y avait peut-être cinquante secondes que l'âme du forgeron était passée de la peau du *squire* dans celle du docteur, et le départ de sa gastrite ne causait déjà plus à Howard la moindre joie. Ce départ ne pouvait pourtant pas l'attrister. D'où venait donc cette angoisse qui se peignait sur ses traits contractés ?

Ah ! c'est que voici l'heure du dîner, l'heure par conséquent de retourner à la maison, l'heure par conséquent de revoir mistress Gordon ; — ce ne serait rien de la revoir seulement, mais de l'entendre. Or, mistress Gordon a le plus détestable caractère qui se puisse imaginer. C'est une honnête femme oui ; mais c'est bien là sa seule qualité. Elle est

égoïste, elle est acariâtre, elle est grondeuse, elle est susceptible, elle est bavarde, elle est colère. La paix, la douce paix, n'a jamais pu habiter, une heure seulement, sous le même toit que mistress Gordon. La maison du pauvre Esculape est un enfer, avec cette diablerie pour ménagerie.

Aussi, malgré la belle santé du docteur, malgré une journée fatigante et qui a dû lui aiguïser singulièrement l'appétit, Gordon se sent tout à coup comme pris de nausées en songeant qu'il va encore une fois, se retrouver au vis-à-vis de sa tendre épouse.

— Ah ! disait, en se frappant sur la poitrine l'ancien Howard, qu'est-ce que la considération, l'aisance, la santé, les honneurs même, sans le bonheur intérieur ?

Et il s'attendrissait intérieurement ; car il revoitait par la pensée sa douce Sarah, sa femme bien-aimée, qui l'accablait si tendrement, quand il rentrait chaque soir, qui le débarrassait de ses outils, essayait avec son mouchoir le front du bonhomme tout trempé de sueur, l'appelait son cher George avec une voix où l'on sentait son âme tout entière, lui faisait trouver tant de charme à son modeste logis.

— Moi, pauvre ouvrier, j'étais heureux disait le docteur ; car j'avais une femme douce et la paix du ménage. Moi, illustre médecin, je suis malheureux, car ma femme est égoïste et violente. J'ai en permanence la guerre chez moi.

Cependant le docteur entra dans le joli jardin au milieu duquel s'élevait une

belle maison en brique, avec perron et terrasse. C'est *Gordon House*. Le voyant paraître, mistress Gordon se précipita à lui faire sa scène inaccoutumée.

Howard était probablement assez convaincu qu'avec les éléments apparents du bonheur, le docteur était aussi malheureux que le *squire*, et surtout bien moins heureux que le forgeron.

Tout à coup et par une métamorphose plus extraordinaire encore que les précédentes, Howard ne fut plus un homme, mais une femme, la fermière Helen Digby, dont l'expression navrée l'avait tant scandalisé le jour précédent.

Helen Digby est riche, honorée ; elle habite une charmante ferme, dans un charmant pays. Tout le monde l'aime car elle ne fait que du bien. Elle qui rend la vie si douce et si facile à ceux qui l'entourent, comment ne serait-elle pas heureuse elle-même ?

Hélas ! ni les souffrances physiques endurées avec la gastrite du *squire*, ni l'effroi éprouvé par le docteur à la pensée d'affronter de nouveau son ennemi intime, mistress Gordon, n'étaient rien, comparée à cette larme de fin acier qui traversa l'âme d'Howard, dès qu'il fut Helen Digby. Son mari était un assez brave homme, mais qui ne l'aimait pas ; il n'avait jamais aimé que lui-même.

Toutes les affections d'Helen étaient centrées sur ses deux filles, deux enfants selon le cœur de Dieu et de leur mère, deux anges. Ces deux anges aspiraient au ciel. Déjà la phthisie, les avait marqués pour une mort prochaine. Chaque jour Helen voyait leurs forces décli-

ner ; chaque jour le docteur, en venant, lui laissait moins d'espoir, ou du moins devenait de plus en plus incapable de donner à ses paroles ce ton de conviction bien plus tranquillisant que les paroles elle-mêmes. — Ce soir là, les enfants s'apercevaient eux-mêmes qu'ils allaient mourir ; ils faisaient à leurs mères des adieux déchirants.

— Quel malheur de voir souffrir ceux qu'on aime ! disait-elle. Et pourtant, qu'est-ce que ce malheur à côté du malheur qui me menace ? Quand ces lumières de ma vie auront disparu, que deviendrai-je ?

Il semblait à Howard que cette pensée allait le faire mourir, et qu'il jetait un regard d'envie sur cet Howard qu'il avait été jadis, pauvre, mais riche de travail, riche de l'amour de sa femme et de ses enfants, riche aussi de leur luxuriante santé.

Au lieu de le faire mourir, cette pensée le poussa vers un dernier tableau. Il était le capitaine Firebrand.

Le capitaine a gagné sa double épauvette dans la récente campagne sur le continent ; il est jeune, il est brave, il est beau ; il ne passe nulle part sans exciter autour de lui un murmure d'admiration et d'envie ; le plus bel avenir s'ouvre devant ses regards. Il peut prétendre à tous les honneurs.

Et pourtant, dès qu'il veut faire l'inventaire de sa nouvelle âme, Howard-Firebrand pousse un cri qui faillit l'éveiller. Il ressemblait à un homme qui, croyant se mirer dans le cristal d'une onde pure, aperçoit au fond de cette

claire fontaine tout un amas d'odieux reptiles ; couleuvres, crapauds, salamandres, vers immondes.

Firebrand était brave, mais il était avare ; il aimait l'argent ; il l'aimait avec une passion qui l'avait poussé au crime le plus odieux : il n'avait pas craint de profiter de la confusion d'une bataille, où il s'était d'ailleurs converti de gloire, pour assassiner son propre frère, afin d'augmenter d'autant ses chances d'héritage. Depuis, il avait beau faire il avait beau cacher ce signe de Cain qui eût dû l'éclater à tous les yeux, son cœur était dévoré par les remords.

Il faut croire que l'Ancien moi d'Howard n'était pas habitué à cet effroyable tourment. Rien des précédentes angoisses n'avait interrompu le sommeil du forgeron. Celle-ci l'éveilla presque aussitôt.

— Seigneur, mon Dieu ! dit-il, en se jetant à genoux sur le gazon, j'étais un ingrat. Vous m'avez donné la santé, la paix du ménage ; vous me conservez ceux que j'aime ; vous permettez que je ne connaisse pas les remords, du moins ces remords affreux d'un grand crime. Combien, parmi ceux dont le sort me semble inévitable, manquent de l'un ou l'autre de ces biens que vous m'avez tous accordés !

Depuis lors, Howard est devenu plus reconnaissant des bienfaits de la Providence, plus compatissant à l'égard du prochain, non seulement compatissant pour les douleurs que tout le monde

connait, mais surtout pour ces douleurs cachées, qui sont d'autant plus poignantes qu'elles doivent en silence les existences réputées les plus heureuses.

— Gardez-vous, disait-il souvent à ses enfants, de comparer votre sort à celui des autres. Souvent l'homme que vous enviez est beaucoup plus malheureux que vous. Nous avons tous un fardeau à porter en cette vie ; mais :

« Nul ne connaît le poids du fardeau d'autrui. »

EUGÈNE DE MARGERIE.

— On se rappelle, dit l'*Union*, qu'il fut question, il y a quelque temps, de faire reconnaître la franc-maçonnerie comme société d'utilité publique. Ce projet, qui avait trouvé de nombreux adhérents et qui avait fait renaitre dans le sein du Grand-Orient la discorde à peine étouffée, vient d'être soumis à l'Assemblée générale de tous les délégués des loges de France et d'Algérie ; il a, dit-on, été repoussé à une grande majorité.

Autre nouvelle maçonnique. M. Colfavru, l'ancien représentant montagnard, exilé après le 2 décembre, vient d'être promu à un grade supérieur. Le maréchal Magnan, on sa qualité de grand-maître, a d'après la *Gazette*, donné l'accolade à ce Vén. F...

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Notre correspondant de Vienne nous écrit qu'on ne sait pas encore exactement quelle est la teneur du testament de l'archiduc Maximilien, mais que la clause principale en est connue : Mme la comtesse de Chambord est instituée héritière universelle.

CANADA.

QUEBEC, 27 JUILLET 1863.

Un de nos honorables correspondants, qui, déjà plus d'une fois, a fait entendre de graves paroles dans la *Courrier du Canada*, nous adresse un nouvel article qu'on ne lira pas sans fruit. Dans ce travail, auquel il a donné ce titre : *Que va-t-il advenir ?* le judicieux écrivain examine avec fermeté la situation ; il reconnaît la crise et ne s'en dissimule aucunement la gravité, mais il prétend et non sans raison que, pour conjurer le danger, il faut quelque chose de plus que le constitutionnalisme, qu'aucun regardant naïvement comme étant par lui-même une sorte de panacée universelle. Notre auteur n'est point si confiant ; il voit, dans ce régime constitutionnel tant préconisé, plus d'une déféction, disons le mot, bien des misères. Sans s'arrêter d'ailleurs à ce point de vue, qui n'est pour lui que très secondaire, il s'élève aux plus hautes considérations touchant la vie des peuples, et il donne les plus sages préceptes au moyen desquels la nation pourra non seulement se préserver des dangers présents mais aussi saura se diriger dans ses voies providentielles, et ces préceptes ne sont autres que d'appliquer aux choses publiques comme aux choses privées la morale éternelle et divine, la morale catholique. Notre auteur appuie son argumentation de l'autorité des évêques de France et cite à diverses reprises cet admirable document que nous avons publié dans notre numéro du 15 juin. Au surplus, voici cet article :

Que va-t-il advenir ?

Nos élections parlementaires, qui ont causé tant d'excitation, et, en plus d'un lieu, de si grands désordres, sont enfin terminées dans toute la Province. Ainsi que la presse l'avoue presque généralement, les prétentions outrées des partis s'y sont ramifiées comme en nos plus mauvais jours, et elles ont amené ces désordres publics en vertu des moyens malhonnêtes, sans charité et sans justice, qu'on a employés de part et d'autre, quoiqu'il divers degrés peut-être, malgré tout le zèle aveugle que chaque parti exerce aujourd'hui pour nier ou atténuer la part qu'il a prise à ces désordres et à ces tristes moyens. Il était difficile, et il le sera toujours, d'empêcher semblables résultats, tant qu'on aura en vue, dans le régime électif, non de faire triompher le pays par la valeur des principes et par le choix d'hommes compétents, mais bien d'exalter un parti et de le monter au pouvoir à tout prix.

Maintenant, si Dieu et les hommes intègres en dehors ou en dedans des partis, s'il y a encore de ces hommes, et qu'ils puissent enfin s'entendre, ne se mêlent sérieusement et promptement de la situation, les mêmes prétentions outrées, le même défaut de justice et d'honnêteté vont envahir nos chambres législatives ; et le combat honteux des intérêts privés et de l'ambition rivale s'y continuera comme un fleau public que Dieu tient sur la tête des Canadiens-Français. Ce fleau ne sera-t-il qu'un avertissement sévère, ou un châtiement, hélas ! que trop mérité déjà, vu que le mal dure depuis bien trop longtemps ?

Ceux qui se donnent pour habiles dans la politique du jour ne remontent pas si haut pour en avoir l'énigme et les malheureuses tendances. Ils pensent *savamment* que tout ce qui fait obstacle à la valeur vain et fausse qu'ils attachent à leurs moyens d'action, ne peut venir que d'utopistes ou d'ennemis acharnés comme eux à vaincre à tout prix. Ils ne voient pas que c'est le pays qui a besoin de triompher, et non un parti tant bon qu'il se fasse lui-même, malgré tant de fissures, ou plutôt de larges brèches qui le trahissent. Et pourtant, de l'aveu même des moins clairvoyants, la situation sans gloire, sans moralité et sans profit que l'esprit de parti a faite au pays, voilà bien aujourd'hui le point vital et exclusif à examiner. S'il y a là utopie, qu'y a-t-il donc dans les têtes incompréhensibles qui pensent le contraire ? Veulent-elles toujours s'enfermer dans le cercle vicieux des cultes ministérielles, et y tenir décidément le pays pour le rendre à jamais le jouet de l'esprit de parti, ou la proie de quelque ennemi de son nom et de son existence, sans compter qu'il devient la fable et la honte des hommes sensés et même de l'étranger ? Hommes à vue courte, ce que vous pensez là est bien sans doute de la politique à la façon du jour, qui ne décide rien, qui suspend tous les efforts vers une amélioration radicale, et qui laisse en fin de compte au pays malade la triste chose de mourir de sa belle mort. Certes, il n'y a pas là d'utopie, à la vérité ; mais si telles sont vos pensées, de quelque parti que vous soyez, il y a calcul très-réel et très-méchant contre ce qu'il y a de plus élevé dans cette vie terrestre, la gloire et la prospérité de nos pays.

Moins de ressorts donc, moins de fausse habileté, et plus de vrais principes, avec de l'honneur et de la conscience *pratique* dans notre politique constitutionnelle, voilà qui remettrait le pays à flot, et le ferait continuer sa route vers ses destinées providentielles.

Un document étranger, d'une portée aussi haute que respectable, est venu se joindre tout récemment aux réclamations presque

unanimes que notre presse canadienne de toute couleur a fait entendre contre le brigandage exercé dans les jours de trouble que nous venons de traverser, et contre l'esprit de parti qui l'a causé.

Pourtant aujourd'hui, on le sait, pour peu qu'on lise et qu'on observe, l'esprit de parti est devenu un ver rongeur pour les états et la société entière. Dans notre pays, nous ne savons pas de mal plus grand aujourd'hui contre l'honneur, la moralité et le bonheur du peuple canadien. Voyez en effet, se dit-on, ces Canadiens si intelligents, si judicieux, si amis et frères à part les temps où le vertige de la politique exerce ses folies ou ses fureurs. Aux premières atteintes de la fièvre électorale, vous les voyez en trop grand nombre se transformer en d'autres hommes, aller en tout sens, croire à tout venant, acceptant de toute main, se donnant à tout le monde, oubliant tout engagement, marchant la conscience comme une pièce de bon commerce, cherchant des avis pour n'en suivre aucun, enfin, usant de la force et de toutes sortes d'intrigues comme sans songer à la responsabilité de ces choses odieuses, ou comme s'ils en avaient perdu jusqu'à l'idée. Ils n'emploieraient peut-être jamais ailleurs qu'en politique de pareils artifices et de tels moyens. Qui donc a perversité ainsi le sens et la conscience de ce peuple intelligent, judicieux, paisible et moral ? Les partis s'en renvoient la faute et la honte ; mais jamais l'esprit de parti ne saurait se disculper de l'une ni rejeter l'autre.

On peut et l'on doit s'opposer fermement aux hommes à mauvaises tendances en matière de principes religieux, sociaux, et même de politique générale. Mais, de ce droit à l'inspiration immorale qu'exerce contre les adversaires la calomnie, la médisance, le dénigrement, la haine ou la malice aussi bien dans la vie privée que dans la carrière politique, il n'y a ni parti, ni rapprochement possible. Que les adversaires soient tout noirs de méfaits ou de mauvaises intentions, soyez sûrs qu'il sera toujours mieux, pour avoir raison d'eux et les ramener à une meilleure voie, de ne les inciter qu'à propos et sur leurs propres péchés, et non sur ceux que l'opinion déréglée du jour leur prête ou leur impose. Et rien n'est plus propre d'ailleurs à augmenter ou à propager les torts de ceux qu'on prétend corriger ou vaincre qu'une lutte qui ne se tient pas contre eux dans les limites exactes des faits et de la justice. On irrite alors, et l'on pousse souvent à pire de leur part, quand on espérait peut-être les emporter d'emballe. Non, l'homme n'est pas ainsi fait. Faites vous juste d'abord et modéré, avant d'accuser l'injustice ou la domination irritante des autres. Parlez moins du mot et de la chose en fait de parti avant de réclamer contre des gens qui savent peut-être plus qu'il ne faut où vous en êtes vous-même sur ce chapitre. Appuyez-vous moins sur ce faux et frêle instrument de tyrannie ou d'anarchie avant de pourfendre le parti qui veut conduire le pays, dites-vous, à une ruine matérielle et morale. Répudiez désormais *pratiquement*, et non de bouche seulement, les moyens honteux et immoraux qu'emploie l'esprit de parti mal déguisé trop souvent sous le voile de l'intérêt général et du dévouement à la patrie. Mettez-vous à l'abri des contradictions de tout genre que l'esprit de parti vous force à subir dans le choix des hommes que vous appelez à vous, avant de reprocher aux autres leurs inconséquences ou leurs tergiversations à cet égard. Tant que vous serez sur le pied de parité avec vos adversaires touchant les voies et moyens de la politique du jour, la morale catholique, qui est la morale éternelle, répudie vos services et vos efforts. L'arbre ne produit que ce qu'il est : s'il est bon, le fruit est bon ; s'il est mauvais, n'en attendez qu'un fruit mauvais. C'est la Vérité Éternelle qui l'a dit ; nul doute qu'il en est ainsi. Nul doute aussi, quoi qu'en dise le dévergondage politique du temps, que cette vérité aussi simple que réelle et sacrée n'ait été faite et dite pour le règlement de la conscience politique et sociale comme pour la conscience domestique et individuelle. C'est là peut-être de l'utopie, pour certains habiles ou certains roués de la politique purement constitutionnelle ; mais, à coup sûr, pour quiconque monte plus haut en matière de principes, cette vérité, et bien d'autres qu'on oublie malheureusement aujourd'hui, ou que l'on croit usées ou hors de mode, sont vieilles comme le monde pour qui elles ont été faites, et par lesquelles seules il vivra encore s'il tient sérieusement à la vie.

Voilà pourquoi partout, aujourd'hui, les hommes sages qui s'étaient comme cachés par la honte que leur inspiraient les pratiques politiques de l'époque et surtout les gardiens nés de l'ordre social et de la justice universelle réclament hautement contre l'envahissement des passions étroites de l'esprit de parti. Sans doute, dans le désordre actuel des idées, on appellera même *un parti* l'union de tous les honnêtes gens, qui, de cœur et d'action, sans esprit d'ambition ou de cupidité, se lèveront pour le bien général de la société et de leur pays ; mais, à vrai dire, ce n'est pas là un parti ; c'est le pays, ou la société représentée aussi judicieusement qu'on peut le faire aujourd'hui. Ce qu'on appelle *opposition*, ou contre-poids au pouvoir dans le régime constitutionnel ne devrait jamais devenir un parti, attendu qu'un parti dégénère presque toujours en nuisance publique, en faction ou en club ; et que l'opposition constitutionnelle bien entendue n'est point une mente amenée à pour faire la chasse au Pouvoir ; mais bien

une sorte de conseil ou de tribunal officieux qui peut être d'autant plus utile à l'autorité et au pays qu'il est plus indépendant, et qu'il ne doit avoir pour objet que d'aviser le Pouvoir et d'obvier *constitutionnellement*, et non par force, à ses écarts. Toute opposition animée d'un esprit contraire devient un parti c'est-à-dire un embarras dans les roues du char, un état dans l'état, une tyrannie ou l'anarchie. C'est la lamentable histoire de presque tous les gouvernements du jour, surtout dans les pays constitutionnels.

On y proclame de prétendus principes, on y fabrique de savantes machines à gouverner, on y élève bien haut la majesté de la loi, puis on y emploie tout le faux de ce *dogme populaire*, nouveau venu, qu'ont l'air d'accueillir avec beaucoup trop de bonne foi quelques-uns de nos journaux canadiens.

Mais les principes sans base essentielle dans la conscience et la religion ; les ingénieuses machines à gouverner, la majesté de la loi, l'habileté des gouvernants, tout cela ne fait vivre les États que par sauts et par bonds. Le précaire est leur condition habituelle. Quelques hommes, quelques intérêts secondaires, *un parti* a sa chance dans ce système ; mais la société entière, mais l'État, la nationalité, la foi religieuse, la moralité du peuple, la vraie majesté des lois, qui ne peut exister que dans la sagesse qui les dicte et dans le respect qu'on leur porte ; vous ne devez pas vous attendre à y voir tout cela assuré et prospère. Ouvrez plutôt les yeux sur le monde politique actuel, et jugez.

Il a donc bien raison, le document étranger que nous venons d'indiquer, quand il veut, pour caractères distinctifs d'un bon parti, puisqu'il s'agit ici de parti, que ce soit la religion et le patriotisme, et non l'agiotage des places ou du gain privé qui lui servent de motifs. Il répudie l'esprit de parti pris dans le sens mauvais du jour, quand il dit : " Ne soyez les hommes d'aucun parti, mais soyez les hommes de votre conscience. " Et dans le même sens, il ajoute avec autant de raison : " Ne laissez pas croire que cédant aux illusions mesquines d'un cœur abaissé, vous êtes d'avance pour le parti qui promettra le plus. " Il répudie encore cette prétention aussi mal avisée que fort risquée sous le rapport de la charité chrétienne, qu'entre les partis qui divisent un pays, " il n'y a d'hommes religieux et de bons catholiques que d'un seul côté. "

Que dit encore ce document précieux ? Il veut " qu'on étudie son pays, qu'on interroge ses vœux légitimes, qu'on s'en fasse les fermes interprètes, qu'on se mêle avec les hommes, qu'on noue des rapprochements, qu'on s'unisse à la nation, qu'on se pénètre de sa vie, de ses désirs, qu'on soit toujours et partout les premiers à prendre en main les droits et les intérêts chers au pays. " Est-ce là ce qu'ont fait jusqu'ici parmi nous les partis qui nous divisent et qui nous dévorent ? At-on étudié le pays pour lui-même, ou pour soi ? At-on interrogé ses vœux légitimes, ou nos propres aspirations vers les honneurs ou les intérêts privés ? S'est-on fait les fermes interprètes des vœux du pays, ou des nôtres ? S'est-on mêlé aux hommes pour les ramener sincèrement ? At-on noué des rapprochements en d'autres temps que ceux où l'on a conquis le pouvoir à tout prix, laissant les vaines humilités et pleins de ressentiments ? S'est-on uni à la nation, ou à notre parti ? S'est-on pénétré de la vie de cette nation, de ses désirs, ou de notre propre ambition ou de notre propre cupidité ? Enfin, at-on toujours été les premiers à prendre en main les droits ou les intérêts du pays, ou les droits faux et les intérêts sordides du parti ? Voilà qui mérite examen : et cet examen, fait consciencieusement, amènerait le salut politique du pays. Voici comment :

On n'isolait pas d'abord, chez un peuple catholique, la morale catholique et les principes sacrés qui lui servent de base, des faits et gestes du régime constitutionnel, qui, *par lui-même*, n'est qu'une forme humaine de gouvernement bien plus propre à dissoudre les liens et les intérêts d'un peuple qu'à le rendre uni et heureux. Cela se prouve aujourd'hui jusqu'à l'évidence.

On se ferait ensuite un patriotisme chrétien, et non païen et égoïste. Un patriotisme non de poésie ou de fantaisie, mais de sacrifices et de dévouements ; non d'apparat et de processions, mais d'efforts et de profession.

On donnerait de part et d'autre généralement le coup de mort à l'esprit de parti en saisissant à propos la très-grave position où se trouvent aujourd'hui les Canadiens-Français catholiques vis-à-vis leurs co-sujets, que nos divisions enhardissent et rendent fort à craindre. Ce coup de mort, établi sur les principes immuables de notre foi religieuse, devrait dépendre, parmi nous, de meilleures doctrines sociales et politiques, chez les uns, et en même temps de meilleurs moyens à prendre chez tous, pour faire valoir les doctrines quand elles sont bonnes.

On étudierait le pays autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. On comprendrait autrement ses vrais intérêts, ses vœux légitimes. On les interpréterait plus sincèrement, et, partant, plus efficacement. On se ferait des amis dans ce but partout où l'esprit de parti ou d'égoïsme aurait disparu. On s'unirait avant tout à la nation, seul parti qui soit légitime, à sa vie, à ses désirs. Et s'il devait y avoir encore luttés et rivalités, ce serait uniquement pour être les premiers à prendre en main les droits et les intérêts chers au pays. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi enfin, puisque tous le demandent, puisque le besoin en est si pressant, puisque

déjà le peuple canadien a tant regu du ciel !

Autrement, si comme le dit encore le haut document des évêques français, " on laisse là le mouvement et la conciliation des idées pour ne s'occuper que des détails de personnes, ce serait évidemment une grande faute et un grand malheur. " Pour nous Canadiens-Français catholiques, c'est avec l'amertume et la crainte dans l'âme, dans de telles circonstances, que nous devrions demander au Ciel et à tout cœur bien-émergé parmi nous, que *est-il advenir ?*...

UN CITOYEN.

On trouvera plus loin une protestation de MM. les curés du comté de Dorchester contre des attaques, plus passionnées que vraies, dont ils ont été l'objet dans deux journaux de cette ville pour la conduite qu'ils auraient tenue lors des dernières élections. Ce document, venant d'une source aussi respectable, sera lu avec toute l'attention qu'il mérite. L'analyser, ce serait l'amoinir ; aussi nous contenterons-nous de faire remarquer que les auteurs de la protestation, non contents de gémir sur les immenses désordres dont leur comté, comme tant d'autres, a été le théâtre aux récentes élections, désirent voir mettre un terme à cet état de choses, expriment le vœu que les élections se fassent toutes le même jour et qu'on adopte en Canada le scrutin secret tel qu'il est pratiqué en France.

Les élections le même jour partout et le scrutin secret voilà ce que nous avons demandé en parlant de cet ensemble de mesures qui, avec un ministère public fortement constitué, nous paraissent nécessaires pour couper court à tant de scandales, et nous sommes heureux de voir que notre pensée n'est pas restée sans écho. Nous sommes heureux de voir nos vœux concourir avec celles de M.M. les curés du comté de Dorchester aussi bien qu'avec celles de beaucoup d'autres citoyens, prêtres et laïques. Dans notre numéro de vendredi dernier, nous avons inséré une correspondance de M. Maucotel, bien pensée et soigneusement écrite, et M. Maucotel y dit qu'il ne voit guère que " le scrutin secret qui soit capable, sinon de faire entièrement disparaître la corruption, du moins de donner à l'électeur toute sa liberté d'action, et le moyen d'échapper, soit à d'importunes sollicitations, soit à l'intimidation, soit enfin à toute autre cause de nature à influencer son vote. Le scrutin secret aurait encore pour résultat de diminuer considérablement le nombre des querelles, d'affaiblir les haines que les passions politiques rendent si vivaces, et de ramener la concorde au sein du Canada. "

Il importe que tous les gens de bien, que tous ceux qui s'occupent des grands intérêts du pays autrement que pour happer un portefeuille ou quoi que ce soit, y réfléchissent ; et, du jour où la nécessité de ces mesures sera bien comprise, que de toute la surface du pays une immense clameur en demande l'application, et il y sera fait droit.

Monsieur le rédacteur,

Les Curés du Comté de Dorchester, dans les Paroisses desquels il y a eu récemment votation pour une élection parlementaire, désirent faire entendre publiquement leur voix dès la fin de l'élection pour protester contre les insinuations malveillantes du *Canadien* et de la *Réforme* de Québec ; mais ils ont cru qu'il valait mieux attendre un peu et laisser le calme se faire, convaincus que la vérité ne luirait qu'avec plus d'éclat, et que la religion et ses ministres n'en auraient qu'un triomphe plus grand.

Aujourd'hui, nous venons au nom de la justice et de la religion protester énergiquement contre les calomnies répandues contre les paisibles habitants des nos Paroisses et contre les avancés si malveillants faits contre le clergé du comté par les journaux que nous venons mentionner et de leurs correspondants.

Et d'abord nous devons déclarer que la Correspondance d'*Un Electeur* publiée le 16 juin dernier sur le *Journal de Québec* contient un récit exact des faits et cette déclaration nous la faisons avec d'autant plus d'empressement que le *Canadien*, la *Réforme* et leurs correspondants ont cherché fausement à faire croire que, si la paix a été troublée, c'est grâce aux menées des habitants du comté et spécialement des amis de M. Langevin, tandis que nous savons de manière à n'en pas douter que, sans les bandes armées qui sont venues dans plusieurs de nos Paroisses dans l'intérêt de M. Taschereau, la votation eût été libre, la paix maintenue, comme elles ont été élections antérieures.

Nous n'hésitons pas à ajouter que nous approuvons les procédés des assemblées tenues les Dimanches, 21 juin dernier à St. Claire et à St. Hénédine et le 29 du même mois à St. Isidore. La juste indignation qui y est exprimée contre les bandes armées qui sont venues maltraiter nos paisibles Paroissiens et les priver de leur droit de citoyen est partagée par chacun de nous. C'est en effet la première fois que de pareilles scènes ont lieu dans nos Paroisses qui peuvent être citées pour leur amour de la paix, du bon ordre et de la religion. Espérons que nous ne verrons plus un pareil désordre, et que s'il n'est pas possible d'atteindre ceux qui ont versé du sang de nos Paroissiens, il sera adopté par la Législature quelque moyen efficace pour les empêcher à l'avenir, et en même temps, la corruption effrénée qui s'est exercée durant la dernière élection.

Nous ne prendrons pas la défense de notre député au Parlement, il est bien en

état de le faire lui-même. Mais nous devons à la vérité de déclarer que l'avancé fait par les deux journaux déjà mentionnés et portant que M. Langevin a essayé de faire croire au comté qu'un don fait par la Propagation de la Foi à une Paroisse venait de sa propre bourse, est un avancé qui ne repose pas sur la vérité. Il est vrai que la Propagation de la Foi, à la demande de M. Langevin, a fait plusieurs dons pour l'achat de terrains pour des fins religieuses dans le comté ; mais M. Langevin les a toujours annoncés comme tels au comté. Et pendant que nous en sommes à repousser cette calomnie, nous pouvons ajouter que les messes d'actions de grâces chantées dans le comté ont été recommandées par les habitants de nos Paroisses et non par M. Langevin, comme l'a affirmé un correspondant du *Canadien*. En faisant cette déclaration, nous ne voulons pas insinuer que M. Langevin eût trouvé mal de faire lui-même un pareil acte religieux ; mais nous désirons seulement rectifier un fait et par les deux exemples que nous venons de donner, laisser le public juger combien peu il doit ajouter foi aux articles publiés par le *Canadien* et la *Réforme* contre le comté de Dorchester, son député et les curés du comté.

Le Canadien disait dans sa feuille du 29 mai dernier : " Nous regrettons d'apprendre que l'un des curés de ce comté (Dorchester) s'est compromis au point d'avoir été amené par l'autorité ecclésiastique à " faire une rétractation. " La même feuille contenait le 8 juin dernier une correspondance où il était dit : " Depuis quinze jours, " les héros de Dorchester, parcourant toutes " les Paroisses de ce comté et visitant tous " les curés qu'il renfermait pour s'assurer " non seulement leur opinion, mais encore " leur appui dans la chaire de vérité, de " marche de sa part qui n'a malheureusement été que trop couronnée de succès. " Aussi au jour en question voyait-on sur " la place publique et dans les fenêtres de " l'Eglise de St. Hénédine deux ou trois curés du comté qui encourageaient de leur " présence et de leurs gestes ceux qui l'irritaient solution ou le dégoût retenait loin du Canada. " dit de leur choix. "

Il y a deux accusations bien distinctes l'une contre l'un de nous, et l'autre contre tous les curés du comté. Eh ! bien, nous déclarons ici solennellement qu'aucun de nous n'a été amené par l'autorité ecclésiastique à faire, et n'a fait une rétractation, pour la raison, bien simple qu'il n'y a jamais eu de matière à rétractation. L'avancé du *Canadien* est donc purement gratuit ; il a été mal informé comme il l'a été sur les autres points.

Quant à la seconde accusation, il est vrai que M. Langevin est venu à cette élection, comme il l'a fait chaque fois qu'il visite le comté voir chacun de nous. Nous en avons toujours été heureux, et nous espérons bien qu'il continuera d'en agir ainsi à l'avenir. Mais il n'avait pas besoin de cette démarche pour savoir notre opinion ; il l'avait su à chacune de ses visites précédentes, et comme il avait servi, suivant nous, les intérêts et du comté et du pays, nous ne voyons pas pourquoi nous l'opposons. Mais le *Canadien* va plus loin ; il donne à entendre que M. Langevin a demandé et obtenu notre appui dans la chaire de vérité. S'il veut dire par ces paroles que nous avons mis nos Paroissiens en garde contre ceux qui voudraient les démoraliser en leur donnant de la boisson, acheter leur conscience en leur offrant et donnant de l'argent pour leurs votes, violant la loi et la franchise électorale en se servant de violence, il a raison. Au delà de cela, il a tort. Nous avons pour nous guider le mandement de sa Grandeur Monseigneur l'Administrateur qui nous dit d'éclairer nos ouailles sur leurs devoirs en temps d'élection, nous l'avons fait en cette occasion comme nous l'avons fait en 1861. Il peut se faire que quelques agents électoraux qui ont parcouru le comté en tous sens et ont voulu déployer leur éloquence aux portes des églises, ne soient pas satisfaits du silence qui les a accueillis ou du vide qui s'est fait autour d'eux. La faute en est à eux et non pas au comté. Les habitants du comté avaient parmi eux assez d'hommes capables de les éclairer sans avoir besoin des lumières d'une nuée d'étrangers au comté.

L'accusation du *Canadien* se termine par l'annonce que deux ou trois curés se sont rendus à la nomination des Candidats. Cette fin finale est digne de tout ce qui a précédé. Elle fait un crime à quelques uns d'entre nous d'user d'un droit qui nous appartient, parce que, dit-on, nous encourageons ainsi par notre présence et nos gestes ceux qui hésitent encore à se déclarer en faveur de M. Langevin. Si notre présence a eu cet effet, c'est ce que nous ne savons pas, puis que nous n'avons pris aucune part aux procédés de la nomination, et qu'ainsi ni en paroles ni en gestes nous n'avons approuvé ou désapprouvé les procédés de l'assemblée.

Il nous peinait, M. le Rédacteur, de laisser passer en silence des insinuations aussi malveillantes et des avancés aussi gratuits contre nos chers Paroissiens et contre nous mêmes, non pas qu'en tant que nous sommes concernés nous ne fussions prêts à subir ces outrages en mémoire de ceux que notre divin sauveur a eu à subir lui-même mais nous avons cru que nous devions à la vérité, au corps auquel nous appartenons et à la religion dont nous sommes les ministres de repousser ces calomnies et de protester contre ces journaux et leurs correspondants qui essayaient ainsi d'avilir un corps respectable et respecté tout en diminuant son influence autant qu'il dépendait d'eux.

Nous avons vu avec douleur une corruption effrénée dans nos Paroisses, ce qui n'avait pas eu lieu dans les élections antérieures ; cette corruption s'est faite en achetant les voix, en fournissant de la boisson et par d'autres moyens également condamnés par la loi et par la conscience ; nous déplorons amèrement ces actes démoralisateurs qui gâtent profondément nos paroisses et qui mettent les divisions entre des frères ; nous regrettons que des personnes étrangères au comté et à nos Paroisses soient venues susciter les passions soit publiquement, soit privément et nous sommes convaincus que pour conserver la paix et avoir le suffrage libre des élections, les candidats seuls devraient parler aux portes des Églises.

En union avec tous les honnêtes gens de notre pays, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, nous réprovoons et nous condamnons hautement les voies de fait qui ont été commises par des bandes armées qui tendaient à troubler la paix dans nos Paroisses et la liberté des suffrages, notamment à St. Claire et à St. Isidore. Pour empêcher à l'avenir le retour de semblables

désordres, désordres qui ont eu lieu dans d'autres comtés, nous osons émettre le vœu que la loi actuelle des élections soit changée et dans notre opinion nous croyons que le mode de voter par scrutin secret tel qu'il est pratiqué en France, serait le plus efficace pour conserver la paix publique et favoriser la liberté des suffrages dans les élections, et ce vote devrait se donner le même jour dans toutes les divisions électorales du pays.

St. Anselme 2 juillet 1863.

L. POULIN, Ptre, curé de St. Isidore.
C. E. POIRÉ, Ptre, curé de St. Anselme.
L. T. BERNARD, Ptre, curé de St. Claire.
CYR. TANGUAY, Ptre, curé de St. Hénédine.

JOS. BOURASSA, Ptre curé de St. Bernard.
J. ROUSSEAU, Ptre, curé de St. Malachie.

M. John Henry Willan a adressé à M. Daniel Carey, du *Indicator*, une très remarquable lettre que nous avons cru devoir traduire pour la mettre sous les yeux de nos lecteurs. M. Willan, avocat au barreau de Québec, n'est point d'origine française, et cette circonstance donne à sa lettre une signification et un intérêt que tout le monde comprend.

Il est permis d'hésiter avant d'adopter la solution radicale de M. Willan, mais l'on avouera qu'il y a dans cette lettre de fins aperçus et des appréciations pleines de justesse et de vérité.

Quelques réflexions sur l'Union actuelle des Canadiens, et sur les changements proposés.

A Daniel Carey, Ecr., Editeur, etc. du *Indicator*.

Mon cher monsieur,

Comme vous m'avez fait l'honneur d'exprimer vivement le désir de connaître mon opinion sur la question de la Représentation par la population et sur l'état de l'Union existante des Canadas, je vais vous la donner.

Je pense avec vous que ces questions sont très importantes et je crains qu'une collision entre les sections Est ou Ouest du Canada ait lieu bientôt.

La condition actuelle du pays peut être considérée comme une stagnation générale sous les apparences d'un gouvernement effectif, combinée avec un montant de dette, un montant de dépenses, un montant de fonctionnarisme, de patronage et de législation qui n'est nullement proportionné aux ressources et à la population des deux provinces. Il est inutile d'accuser de ce résultat les hommes, pris individuellement ou comme parti politique.

La constitution existante est en elle-même aussi impraticable qu'elle est énormément onéreuse et dispendieuse. Elle est impraticable parcequ'il est impossible de gouverner effectivement deux populations antagonistes, à termes égaux et avec égal avantage pour les deux. Elle est onéreuse parce qu'elle induit la Législature à croire à la nécessité (qu'on ne saurait expliquer) d'assimiler ces populations antagonistes, et qu'elle donne lieu à un déluge de lois s'étendant à tout le Canada et ne profitant qu'à une seule portion du pays. Elle est dispendieuse parceque, comme les passions humaines sont en définitive plus fortes qu'un acte du Parlement, la jalousie mutuelle de l'Est et de l'Ouest ne saurait souffrir qu'une des sections ait un denier de plus que l'autre de l'argent public et les porte à insister sur l'égalité dans la part des dépenses, quand bien même un ouvrage proposé serait également avantageux à l'une et à l'autre. Ainsi l'intérêt de tout le Canada, à partir de Penitanguishu jusqu'à l'Atlantique demande que tel ouvrage soit exécuté dans l'une des deux sections, il est nécessaire qu'une somme correspondante soit dépensée dans l'autre, n'importe comment, comme prix de son assentiment. Maintenant, aucun pays ne peut payer constamment quarante chelins dans le loûs pour une valeur équivalente à vingt, sans se ruiner. C'est pourtant ce que les hommes d'état canadiens ont à faire : ils paient deux sommes égales, une pour l'ouvrage à faire, l'autre pour la permission de faire l'ouvrage.

Lorsque je me sers du mot antagonisme en parlant des populations divisées par la rivière des Outaouais, j'entends plus qu'hostilité de sentiments ou conflit d'opinion. J'entends une complète incompatibilité de caractère, de tempérament, d'intérêts, d'incompatibilité dans tous les éléments de nationalité entre les populations de l'Est et de l'Ouest, j'entends un antagonisme que le temps augmentera probablement au lieu de l'apaiser ; que la tentative d'assimilation et même la continuation d'une union politique pourra aggraver au point de lui faire perdre les proportions d'une haine sectionnelle, mais ne pourra jamais faire disparaître. La présente liaison des partis, l'impossibilité pour tout parti en Canada de gouverner, la défecte de coalition après coalition, l'insuccès de panacée après panacée pour guérir les blessures du corps politique et le désordre croissant des finances, tout indique un changement organique.

La forme sous laquelle, selon toutes apparences, ce changement se produira devant le peuple est la Représentation par la population. Le peuple aura à opter entre cette mesure et la dissolution de l'Union. Sans être prophète on peut prévoir les effets qu'aura cette première sur le Bas-Canada ; tout le monde admet qu'elle amènerait la destruction de la prospérité matérielle et des intérêts commerciaux du Bas-Canada et une terrible lutte de religion et de race. Je désire cependant attirer plus directement l'attention sur ses résultats probables en tant qu'affectant cette portion de la population bas-canadienne dont le langage est anglais et qui s'inspire aux journaux anglais. La Représentation par la population menace cette portion du peuple de mort subite politique. Pour la race canadienne-française la Représentation par la population serait comme la froide étreinte d'un boa constricteur, contractant graduellement ses anneaux jusqu'à ce que la victime convertie de bave et insensible soit prête pour le gosier du monstre ; mais pour la population anglo-bas-canadienne, elle serait comme le couteau de la guillotine, décapitant d'un seul coup le condamné. Et la raison en est claire. Sous les institutions représentatives du Canada, les majorités seules sont de compte ; et le Haut-Canada travaillera na-

tuellement à gouverner le Bas par sa majorité, oubliant éternellement ceux qui doivent constituer sa minorité permanente.

Comme l'Ouest augmente en population, la race canadienne française sera de plus en plus comprimée en une unité; elle ne formera qu'un seul parti politique et comme les partisans de M. O'Connell, dans le Parlement anglais, elle sera une formidable balance entre les partis et méritera l'attention des ministres du jour tant qu'elle formera un fragment appréciable de peuple. Afin de conserver ces institutions religieuses et sociales dont ils ont hérité des Bourbons et de leurs ancêtres ou au moins d'en prolonger le maintien, les canadiens français seraient forcés de sacrifier les intérêts pécuniaires et matériels de leur pays et ils le feraient. La race disparaîtrait graduellement; la forêt reprendrait son empire sur les champs et l'herbe croîtrait dans les rues des cités bas-canadiennes. Mais la portion anglaise et parlant anglais de la population n'attendrait pas cette lente destruction—son sort se réglerait plus promptement. Même telle qu'elle est, l'Union leur a fait grandement tort. Lorsque le Bas-Canada se gouvernait seul et avait une Assemblée de cinquante membres, la portion anglaise du peuple, formant un treizième, comptait pour trois dixièmes dans la chambre d'Assemblée. Elle compose maintenant plus du cinquième du peuple bas-canadien et elle n'est représentée en Chambre que sur le pied d'un treizième. Cette inégalité augmenterait par l'inauguration de la représentation par la population et bientôt l'existence politique des anglo-bas-canadiens serait entièrement anéantie.

D'un autre côté, supposons l'Union dissoute; les conditions des races subiraient immédiatement une inversion. La conscience de sécurité pour leurs institutions, que menacent aujourd'hui tant de voix dans le Haut-Canada, engageraient les Canadiens-Français à abandonner une attitude de défense provoquée par des attaques. Comme dans tous les pays libres, la différence d'opinion, l'amour du pouvoir, le désir de situations, puis le sentiment d'une liberté sans borne, les diviserait en fractions plus également réparties qu'elles ne le seront sous la présente Union, et ferait de la minorité anglaise, dans plusieurs cas, l'arbitre de leurs différends. De fait, les anglo-bas-canadiens constitueraient une minorité mais ne seraient plus une nullité. Quant à la "sympathie de race" je n'en tiens nullement compte pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que la race anglo-saxonne ne règle pas sa conduite d'individu à individu par un sentiment quelconque; son mot est "chaque pour soi," et une population anglo-saxonne souffrirait plus entre les mains d'une rivalité de sa propre race, sous le nom de "compétition," qu'elle ne souffrirait d'une étrangère, sous le nom d'immunité. Si par exemple les anglo-saxons de l'Ouest pouvaient réduire à la misère ceux de l'Est, ils le feraient certainement et appelleraient cela une preuve de leur progrès. Secondement, parce que les haut-canadiens se sont par leur législation montrés indifférents aux intérêts des anglo-bas-canadiens. Troisièmement, parce qu'ils ont montré une fureuse aversion pour tout ce qui est bas-canadien, sans distinction. Quatrièmement, parce que je crois leurs clameurs contre "les français et les catholiques"—déstables mêmes si elles sont sincères. Je crois qu'en réalité il nous haïssent parce qu'ils sont avides et ambitieux et qu'ils envient notre accès à l'océan—parce qu'ils sont des parvenus et qu'ils jaloussent notre ancienneté—parce qu'ils sont démocrates et méprisent la plus grande civilisation d'un pays qui, grâce à la tenure féodale, a une aristocratie locale qu'on ne peut trouver à l'ouest de l'Ontario.

Enfin, je crois que la condition géographique des Canadas nous les rendrait plus ou moins ennemis, quand même ils seraient habités, par une même race; leur hostilité serait peut-être dans ce cas moins ouvertement et amèrement exprimée; quoiqu'un pays voisin nous donne une puissante raison d'en douter.

Alors qu'on de mieux à demander les bas-canadiens et surtout la population parlant l'anglais.

Je réponds : Le RAPPEL DE L'ACTE D'UNION, LA DISSOLUTION PURE ET SIMPLE.

Comment réglerions-nous la question des canaux ? des péages ? de la dette provinciale ? de la navigation du St. Laurent ?

Je réponds encore : N'embarrassons pas la question par l'examen prématuré de ces choses. Ayons d'abord le rappel de l'acte d'Union, et nous traiterons du reste, province à province, égal à égal. Les Etats-Unis nous ont donné un triste exemple de lutte sectionnelle; détruisons par une dissolution opportune les chances les plus éloignées pour l'Est et l'Ouest d'imiter le Nord et le Sud.

J'ai poussé ce sujet jusqu'aux limites que peut permettre une lettre, mais je crois qu'il faudrait plus d'espace pour le traiter à fond.

Votre, etc. etc.,
JOHN HENRY WILLAN.

Québec, 20 juillet 1863.

Nous n'avons heureusement que très rarement occasion de commenter les verdicts de jurys d'enquête, mais il vient de se présenter un cas sur lequel nous nous croyons tenu de faire quelques observations. Voici : Une femme du nom de Marie Breton épouse de François Xavier Beaulieu, cultivateur de St. Ambroise, fut prise jadis dernier des douleurs de l'enfantement. On envoya immédiatement chercher une femme de l'endroit nommée Lajeunesse qui rempli depuis plus de vingt ans, dit-on, les fonctions de sage-femme. En arrivant, voyant qu'elle se trouvait en présence d'un cas très difficile, elle administra à la malade une forte dose d'ergot de seigle. Ce remède augmenta les douleurs sans mettre fin au travail et on envoya immédiatement quérir le médecin de l'endroit. Mais il parait qu'il était trop tard et la malade mourut vingt minutes après la naissance de l'enfant.

Vendredi le coronar de cette ville a tenu une enquête sur le cadavre de la femme décédée et le jury a rendu, après l'audition des témoins, le verdict d'homicide (manslaughter) contre la femme Lajeunesse qui a été emprisonnée en attendant son procès.

Nous ne le cachons pas, nous croyons ce verdict par trop rigoureux. On sait que dans les campagnes on a souvent l'habitude de se servir dans les cas d'accouchement de femmes au lieu de médecin.

Cette habitude qui a pris son origine dans le temps où les médecins étaient très rares dans nos campagnes, s'est conservée en plusieurs endroits, et malgré tout ce que l'on fait on aura bien du mal à la faire disparaître.

La femme Lajeunesse est sans doute coupable de délit pour avoir administré un remède dont elle était incapable de contrôler au d'aider les effets. Les embarras de sa situation d'aujourd'hui doivent servir de leçon aux autres personnes de sa profession et leur enseigner que dans le cas de difficultés plus qu'ordinaires leur devoir est d'envoyer quérir le médecin et non d'administrer les remèdes. Mais, d'autre part, il nous semblerait cruel de condamner cette femme comme coupable de crime passible d'une peine infamante pour un acte accompli sans malice, bien que fort imprudemment.

Rien de bien important des Etats-Unis. Le célèbre guerilla du sud, Morgan, continue ses déprédations sur le territoire fédéral, en dépit du télégraphe qui avait annoncé triomphalement la capture de son détachement tout entier.

L'armée de Lee est campée près de Winchester. L'armée du Nord ne bouge pas.

Le silence du télégraphe sur l'état du siège de Charleston n'est pas de bon augure pour le Nord.

Le télégraphe dit que le gouvernement Lincoln est décidé à prendre d'énergiques mesures pour empêcher l'équipement en Angleterre de navires cuirassés pour le compte des Etats du Sud.

On sait que bon nombre de puissants navires blindés sont sur le point de quitter l'Angleterre, en destination du sud.

On lit dans le *Message Franco-Américain* du 23 juillet :

On lit dans une correspondance de Washington que MM. Aspinwall et Forbes, qui arrivent d'Angleterre, sont porteurs de mauvaises nouvelles. Il est à craindre selon ces messieurs que la flotte rebelle ne fasse bientôt voile des ports d'Angleterre, où elle est en construction, et cela en dépit de tout ce que pourront faire en Angleterre les agents du gouvernement fédéral.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 22 juillet :

En présence de la situation critique qu'ont faite aux Etats-Confédérés les derniers succès des fédéraux, M. Jefferson Davis a compris que le moment était venu d'employer toutes ses ressources. Il a publié une proclamation appelant sous les drapeaux tous les blancs entre dix-huit et quarante-cinq ans, pour servir trois ans. Faute par eux d'obéir à l'appel, ils seraient regardés comme déserteurs, et punis conformément à la loi.

L'appel du président Davis tombe dans un moment où l'échec de Gettysburg, la chute de Vicksburg et celle de Port Hudson ont fait naître dans l'esprit de quelques citoyens du Sud le doute que la confédération puisse subsister. Ces craintes se forment au grand jour dans la Caroline du Nord, et si l'on n'en découvre pas de vestiges à Richmond, on en rencontre de timides échos dans les journaux de Mobile. L'*Advertiser* de cette ville gourmande ceux dont la résolution faiblirait devant les revers, preuve qu'il s'en trouve qui méritent cette réprimande.

Les trois Etats où l'on est le plus déterminé, et où il ne s'est pas encore prononcé un mot tendant à conseiller la soumission, sont la Virginie, la Caroline du Sud et la Georgie; il est vrai que ce sont les Etats les plus considérables dans le faisceau confédéré, tant par la force que par l'influence morale. Ajoutons que, même dans le Mississippi si cruellement éprouvé, le parti de la soumission est en infime minorité.

Le secrétaire du Trésor vient de publier un relevé officiel de la dette fédérale, au 1er courant. Le total en est porté à \$1, 122, 297, 403 répartis comme suit :

Dette à 4 p. c. \$28,059,295
Dette à 5 p. c. 101,297,639
Dette à 6 p. c. 431,275,875
Dette à 7 3/10 p. c. 139,920,500
Dette sans intérêt 396,721,057

Ce dernier chiffre représente le papier monnaie en circulation. Il montre que malgré les succès inspirés des opérations de conversion depuis cinq mois, le Trésor n'a pu réduire le montant des billets en circulation.

L'ensemble des intérêts annuels sur les diverses catégories de la dette s'élève en chiffres ronds à 42 millions de dollars.

Une réunion des Commissaires du havre de Québec a eu lieu, au lieu ordinaire, mercredi, le 15 du présent, sous la présidence de l'hon. Georges Pombourton.

Etaient présents : le Maire de Québec, le Président du bureau de commerce; Georges H. Simard et John Sharples, écuysers, commissaires.

Le procès verbal de la réunion précédente a été lu et adopté.

Le plan du hangar au sel a été examiné, et la commission donna ordre de faire une spécification pour la prochaine réunion.

M. Simard proposa, secondé par M. Joseph :

"Que la somme de \$18,000 fut offerte aux propriétaires de la propriété connue sous le nom de Quais et Entrepôts des Indes et Wellington, s'étendant depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la ligne de la rue du prince de Galles; le paiement devant en être fait en débetures de la commission du havre, payables en 20 années, portant six pour cent d'intérêt par année, aussitôt que la ratification des titres de la dite propriété pourra être obtenue.

M. Sharples proposa à cette motion l'amendement suivant :

"Considérant qu'aucun arrangement pour l'achat de cette propriété n'a encore été conclu par la commission, et vu son opinion unanime exprimée ci-devant, qu'aucune démarche pour l'achat de la propriété de Leaycraft ne devait être faite qu'après que l'achat du dit quai des Indes eût été fait et conclu pour cette commission, il n'est pas actuellement désirable ou judicieux de chercher à acheter la dite propriété de Leaycraft, surtout en l'absence d'aucune bonne raison pour cela."

Cet amendement fut rejeté sur division et la motion principale adoptée.

M. Simard proposa alors, secondé par le Maire :

"Qu'un quai à l'est ou brise-lame fait construit aussitôt que possible vis-à-vis l'embouchure de la rivière Saint-Charles, à une profondeur d'eau et à des dimensions telles qu'il pourra être décidé plus tard, et suffisantes pour mettre à couvert le quai de la Pointe à Carey, et constituer un endroit convenable et avantageux pour déposer les lest de tous les navires qui fréquentent notre port."

M. Joseph proposa l'amendement suivant :

"Que le surintendant prépare des plans et spécifications d'un quai à l'est ou brise-lames, que l'on propose de construire à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, sous le plus court délai possible, et que la considération de la motion qui vient d'être présentée soit différée jusqu'à ce que ces plans et spécifications aient été préparés."

Cet amendement fut rejeté sur division et la motion de M. Simard adoptée.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le *Scotia*)

Le navire à vapeur *Scotia* est passé le 24 à Cap Race. Il apporte des nouvelles d'une semaine plus récente.

La réponse du cabinet russe aux notes des trois puissances est reçue. La Russie, croit-on, donne son assentiment aux six points fixés par l'Angleterre, la France et l'Autriche, mais elle propose une amnistie au lieu d'un armistice.

On attendait avec une grande anxiété en Europe le résultat de la bataille de Gettysburg entre les armées de Lee et de Meade.

Les journaux anglais décrètent des louanges aux troupes du Nord.

Le *Times*, cependant, croit les espérances de Lincoln prématurées.

FAITS DIVERS.

On verra aux annonces qu'il y aura ce soir et demain soir à la salle Jacques-Cartier un grand spectacle ou exposition auto-mécanique de la guerre aux Etats-Unis.

— Contrairement à ce que nous avions annoncé sur la foi d'une rumeur, le cadavre de M. Germain St. Pierre n'y vis-à-vis de St. Thomas, n'a pas été retrouvé. Le chalouper Fournier a été arrêté, dit-on.

ANNONCES NOUVELLES.

Départ de "l'Europa" pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Départ du "Montréal" pour Montréal.—J. E. Deschamps.

Grand Spectacle de la guerre américaine.—Halle Jacques Cartier.

GRAND SPECTACLE A LA

Halle Jacques-Cartier, SAINT-ROCH.

POUR DEUX JOURS SEULEMENT, Lundi et Mardi Soirs, 27 ET 28 JUILLET.

LE FAMEUX SPECTACLE DE GUERRE PAR LA RUE,

L'étonnant Strato-Pateticon, ou exposition auto-mécanique de la

GUERRE AUX ETATS-UNIS, OU LA REBELLION DU SUD!

Le plus étonnant des miracles modernes, comprenant plus du nombre incroyable de

90,000 FIGURES se mouvant et se remuant d'hommes, de chevaux d'animaux, de vaisseaux, etc., etc., etc.

Il est partout reconnu que le Strato-Pateticon est le Nec Plus Ultra du génie mécanique et artistique.

Cartes d'entrée, 30 sous; Enfants, 15 sous.

EXPOSITION—Le soir à 8 1/2 heures. Les portes ouvertes à 7 1/2 heures.

Il y aura une grande exposition MARDI après-midi, à TROIS heures, à laquelle les enfants seront admis pour 15 sous chaque.

On prend l'argent américain à pleine valeur. Québec, 27 juillet 1863. 727

ON demande deux Institutrices pour écoles élémentaires pour la paroisse de Ste. Agnès.

S'adresser au curé. 24 juillet 1863. 725-37-p

Mariages.

A St. Joseph de la Beauce, lundi le 20 du courant, par le révérend messire J. Nelligan, Elzeur Vézina, écuier, député provincial du district de Beauce, à demoiselle Marie-Elmina-Géline Arcand, fille cadette de F. O. T. Arcand, écuier, N. P.

A Montréal, le 22 du courant, par le révérend Père Léonard, Félix Villeneuve, écuier, capitaine du 3ème bataillon pour le comté de Lévis, à Dlle. Marie-Laure Brunelle.

Décès.

A Montréal, le 17 du courant, après neuf mois de souffrances supportées avec la plus grande résignation, dame Marie Boudreau, fille du capt. Boudreau, épouse de Théophile David, écuier. Ses restes mortels ont été inhumés au Sault-au-Récollet.

ON DEMANDE

Pour la municipalité de la BAIE ST. PAUL, comté de Charlevoix, une INSTITUTEUR qualifiée pour enseigner le français. Pour les conditions, s'adresser au sous-sé.

O. A. CLEMENT, Sec.-Trés. 24 juillet 1863. 726-37

Bazar à l'Islet.

Le public est respectueusement informé que les 4, 5 et 6 AOÛT prochain, il se tiendra en la paroisse de l'ISLET un BAZAR sous le patronage du révérend F. X. DELAGE et la direction des Dames soussignées. Le soir du dernier jour il y aura concert.

Le produit du Bazar et du Concert sera employé pour aider à la construction d'une Eglise en la paroisse de St. Cyrille.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mmes O. E. CASGRAIN, Mmes MARCEL FORTIN, JOSEPH FAFARD, CALIXTE GAGNÉ, J. F. GISSON, N. LAVOIE, J. BTE. BERNIER, CLOVIS CARON, Dlle. CAROLINE FORTIN.

Madame J. F. GISSON tiendra la table des rafraichissements.

Par ordre, CAROLINE FORTIN, Secrétaire. 22 juillet 1863. 724

CHARLES CATELLI Statuaire et Plâtrier,

35—RUE NOTRE-DAME—35

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'honneur qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix réduits, il a fait des Moulures pour les Statues des Apôtres; il entendrait à bon marché des statues faites sur ces moules, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, etc., qu'on désire, pour Eglises, depuis 15 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'ORNEMENTS en PLATRE.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiqués et du public en général.

Il a ouvert une branche de son magasin à Québec, le 1er Mai, au No. 84, rue St. Vallier, près de la cote d'Abraham.

6 mai 1863. 647-3m

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON avec dépendances et un beau jardin situées près de l'église de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au curé de Ste. Anne. Québec, 1er Mai 1863. 635

PRISES DE PAULLINIA CLERET.

SPÉCIFIQUE INFALLIBLE CONTRE

les Migraines, Maux de tête, Neuralgies, Spasmes, Affections nerveuses.

PRÉPARÉS PAR H. CLERET, PHARMACIEN

Membre de l'Académie nationale. Pharmacie des Panoramas, 151, rue Montmartre.

La migraine la plus violente disparaît ordinairement au bout de cinq à dix minutes, et ne revient le plus souvent qu'après un très-long temps.

(TROUSSEAU.)

Le PAULLINIA est un produit américain provenant de l'arbutus du même nom, indigène du nord du Brésil, près la rivière des Amazones.

Le nom botanique de cette plante est *Paulinia sorbilis* de la famille des sapindacées; son fruit sert de base à notre médicament, il mûrit en octobre et novembre et est récolté par les Guaranis (race d'Indiens habitant un pays à moitié sauvage compris entre le Parana, l'Uruguay et l'Ibiqui), qui le préparent et le livrent au commerce brésilien.

Le PAULLINIA offre extérieurement une couleur foncée analogue à celle du chocolat, sa saveur est amère et un peu astringente.

L'analyse chimique nous a fourni les substances suivantes :

1° De la gomme; 2° de l'amidon; 3° une matière résineuse d'un brun rougeâtre; 4° une huile grasse colorée en vert par la chlorophylle; 5° du tannin; 6° une substance cristallisable jouissant des propriétés chimiques de la caféine.

Thérapeutique

Le PAULLINIA se prescrit en poudre, pilules et sirop. Au Brésil et dans les pays voisins, le Paulinia, suivant M. Gavarelli, est souvent employé par les indigènes et cela avec un succès remarquable contre les diarrhées et les dysenteries qui sont si fréquentes et si graves dans ces pays-là, dans les gastralgies et les gastrites et dans les convalescences comme moyen de fortifier l'estomac, de faire naître l'appétit et de faciliter les digestions.

Les propriétés du Paulinia le rangent au nombre des meilleurs astringents; il leur est supérieur par son efficacité dans les cas de dyspepsie et de débilité des organes de la digestion. Il réussit très-bien dans les flux divers où les astringents sont conseillés, telles sont les hémorrhagies, les hémorrhagies, les leucorrhées, etc.

Voici comment s'exprime M. le docteur Trousseau, professeur de clinique médicale de la faculté de médecine médecin en chef à l'Hôtel-Dieu de Paris (*Paulinia*, page 127, 3. édition, 1847).

Le Paulinia a depuis quelques années conquis, à Paris, une certaine popularité dans le traitement des migraines; assez longtemps incrédule sur ce point, j'ai dû être convaincu par des faits que j'ai pu observer chez plusieurs personnes d'une clientèle qui avaient pris le Paulinia sans autorisation; je dois à la vérité de déclarer ici que de tous les moyens que j'ai vu employer contre la migraine, la poudre que l'on dit être exclusivement composée de Paulinia m'a semblé la plus efficace.

Mode d'emploi.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paulinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le premier repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on la sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paulinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après qu'on prendra l'autre moitié si le mal n'est point amené.

AVIS ESSENTIEL.—Ce médicament ne se trouve pas ordinairement dans le commerce; afin d'éviter une contrefaçon ou imitation grossière, on doit refuser toute Boîte décapotée ou ne portant pas la signature ci-contre.

H. CLERET.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, rue Buade, Haute-Ville.

Bureau de Poste de Québec, 8 juillet 1863.

LES malles pour le ROYAUME UNI seront fermées durant le mois de juillet comme suit :

Par la ligne Cunard, LUNDI le 13 juillet, via New-York, à 2.30 P. M.

Do do LUNDI le 20 juillet, via Boston à 4 P. M.

Do do LUNDI le 27 juillet, via New-York, à 2.30 P. M.

Par la ligne Canadienne, via le St. Laurent, tous les SAMEDIS à 7 h. A. M.

J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, 10 juillet 1863. 718

LIGNE de la MALLE ROYALE

De Québec à Gaspé, l'Aspébiac, Dalhousie, Miramichi, Shediac et Pictou.

Le puissant steamer neuf en fer à hélice et de première classe LADY HEAD, W. Davidson, maître, laissera le QUAI A T. KINSON, MARDI, le 28 JUILLET courant, à QUATRE heures P. M., arrêtant aux Ports ci-dessus, en allant et en revenant.

PRIX DU PASSAGE ET DU FRET :

1re classe. 2e classe. Fret p. quart.

Québec à Gaspé, \$12 00 \$4 00 50 cents

" à l'Aspébiac, 13 00 5 00 50 "

" à Dalhousie, 15 00 6 00 50 "

" à Miramichi, 18 00 7 00 50 "

" à Shediac, 19 00 7 50 60 "

" à Pictou, 20 00 8 00 60 "

Les prix sont les mêmes à partir des ports ci-dessus à venir à Québec.

Tout le bagage est au risque des propriétaires. Les lits ne sont pas retenus si on ne paie d'avance au bureau.

Ceux qui ont des chargements à expédier sont requis de les faire déposer à 6 heures du matin, sur le Quai, et de faire passer leurs entrées à la Douane, avant midi, le jour du départ.

Pour de plus amples détails, s'adresser à F. BUTEAU, Agent, Quai Atkinson, rue St. Jacques. 20 juillet 1863. 722

LA Retraite annuelle des anciennes élèves des Ursulines commencera le 22 AOÛT à 4 h. P. M. et se terminera le 27.

Québec, 22 juillet 1863. 723-6f

ACTIONS DE BANQUE.

ON peut se procurer quelques actions de la BANQUE NATIONALE en s'adressant au sous-sé.

ELZ. BROUSSEAU, No. 7, rue Buade, Haute-Ville. Québec, 3 juillet 1863.

CIDRE DE DEVONSHIRE.

ON peut se procurer ce sain et agréable breuvage d'été en état de fermentation chez JOHN TEAFFE, 20, Rue St. Jean. Québec, 3 juillet 1863.

ALLES ET PORTER.

LES meilleures qualités d'ALE et de PORTER anglais toujours en main. Ces boissons sont précisément celles qui conviennent le mieux aux personnes qui ont besoin d'Alles légères mais pures et saines pour le dîner et le souper.

A vendre par JOHN TEAFFE, 20, Rue St. Jean. 3 juillet 1863.

CIDRE! CIDRE!

CIDRE de Devonshire. En futaille et en bouteille.

A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 12 juin 1863.

HUILE IODÉE

DE J. PERSONNE, Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi, Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE J. PERSONNE remplace l'huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur, provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pén

MUSIQUE D'ÉGLISE.

Le sousigné vient de recevoir un envoi considérable de **MUSIQUE RELIGIEUSE**, (orgue, harmonium et chant) de la maison HETTEL & CIE, de Paris, et choisit expressément pour son établissement par

M. AUGUSTE DURAND, Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris).

Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église. Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi :

AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—HERMANN.

GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—HERMANN.

ECHOS DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant de PALESTRINA, BACH, VIVALDI, RACH, PACH, HAYDN, MARTINI, MOZART, WEBER, etc. 12 morceaux pour harmonium (offertoire, communion, sortites, etc.)—NICOLAI LORENZO.

grandes orgues.—FESSY.

A PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue.—BATTMAN.

morceaux détachés, de différents auteurs.

—AUSI—

10 exemplaires de la méthode d'orgue-Alexandre, usage des pianistes, de MM. d'Avant et Duvall, ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour piano, notamment les célèbres études de HENRI BERTINI, les études de style de CAMILLE STANATY, etc. etc.

LEGER BROUSSEAU.

Québec, 10 avril 1863.

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bâtiments nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église.

S'adresser à EUG. LARUE, ECR., Sur les lieux.

9 janvier 1863. 540-6m-p

CATECHISME de Persévérance ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'abbé GAUME, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'Ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières. 8 volumes reliés. A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LEVERSON ROUGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié. A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

MANUEL des CONFESSEURS, composé 10. Du prêtre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des avertissements aux confesseurs et du traité de la confession générale de B. Léonard de Port-Maurice; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis du saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'abbé J. GAUME, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1851. Ouvrage en 1 volume relié. A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COURS de TENUE des LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité. A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées, \$0.60 reliées \$0.90.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OR, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de tous les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

7, Rue Buade, Haute-Ville.

COMPAGNIE

d'Assurance Maritime

DE QUÉBEC.

DIRECTEURS:

HENRY J. NOAD, Président.

H. DUBOIS, Vice-Président.

JAMES G. ROSS, W. WITKALL,

J. GAUVRY, J. H. CLINT,

J. B. RENAUD, E. BURNSTALL,

D. D. YOUNG.

ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU:

Batisses de Renaud

RUE SAINT-PIERRE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des polices.

A. FRASER, Gérant et Secrétaire.

Québec, 21 juillet 1862. 309

ENCORE D'OR supérieure, en petites bouteilles.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire.

7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

Le sousigné désirent acheter quelques actions de LA BANQUE NATIONALE.

Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer.

ELZEAR BROUSSEAU,

Québec, 20 février 1863. 7, Rue Buade.

A VENDRE,
(chez MM. Brousseau & Frères,
"MES LOISIRS"

PAR
L. H. FRÉCHETTE,
Auteur de *Félix Pourcé*.

—
PRIX:—broché.....\$0.50.

Journal des Maîtrises
REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA
MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs: MM. J. D'ORTIGUE & FÉLIX CLÉMENT.

Éditeurs: MM. ADRIEN LE CLERC & CIE.

—

Ce journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prélats et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique,—a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

—

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique:—\$4.00.—Texte seul: \$2.00.

On s'abonne, à Québec, chez le soussigné,

LEGER BROUSSEAU.

—

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUVALL,

Auteur de *l'Histoire de l'Émigration au 19e siècle*.

Ce journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Économie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions rentrant dans son cadre avec la simplicité, la vivacité et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer:

MM. HORN et VIOLETTE-LEUTE, confères du directeur au *Journal des Débats*; E. BRUNET, J. BONHOMME, Jules DELBECQ, Jean DOLPES, Hipp. DESORMES, N. EYMA, GLUCER, LAYRANT, LEPAILLETIER DE SAINT-ARMI, JEAN MACH, ANTOINE MÉRAY, MARGOLLE, M. PAK-CARPANTIER (Mme), RAMKAT, R. RENDU, DR. SAVARDAN, K. STOURM, S. LA TROISÈME (Mme), DR. WAGNIER, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

On sait que M. Rameau traite, dans *l'Economiste français*, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Acadiens et les Canadiens.

Organe de la *Société des Études pratiques d'économie sociale*, fondée et dirigée par M. LE PLAT, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, *l'Economiste français* publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

—

On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg Montmartre, 11.

Hors de Paris: chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

	Un an.	6 mois.
Paris.....	12 fr.	7 fr.
Départements et Algérie.....	15	8 50
Colonies françaises.....	18	10
Etranger.....	20	11

Le tome Ier, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez L. HACHETTE et CIE, 84 Saint-Germain, 77.)

—

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISME.

DE A. D'ANDURAN

MÉDECIN—PHARMACIEN.

—

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût une action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique. grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un tel, délaissant sur son lit, se tordant dans les plus affreuses douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bon plaisir aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des malades un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

—

MODE D'ADMINISTRATION.

Voici les prospectus qui accompagnent les flacons.

Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin de ne pas suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

—

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

—

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la

librairie de

LEGER BROUSSEAU,

Prix—\$3 le flacon—COMPTANT

SOUVENIR

CONSCRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE

M. L. J. CASALT

PREMIER RECTEUR

DE

L'Université-Laval.

CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de l'illustre défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec.

PRIX : 50 CENTS.

A vendre par le soussigné,

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER

DES

DAMES ET DES DEMOISELLES

POUR 1863

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

Tous les abonnements partent du 1er Novembre.

ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNÉE.

LES ABONNEES reçoivent dans le courant de l'année: des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1862.

1. Chronique du mois, par H. NEVIRE.
2. La muette, par VIERNE.
3. Canserrie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME. JULIE FERTIAULT.
4. Modes, par BLANCHÈRE DE SERIGNY.
5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Taffetas d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses.
6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bibéche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache.
7. Explication de la planche de broderies.
8. Explication de la planche de patrons.
9. Explication des gravures de modes.
10. Explication de la planche de tapisserie.
11. Aquarelle.
12. Rébus.

Les abonnées recevront avec ce numéro:

- 1° UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format).
- 2° UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER.
- 3° Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES).
- 4° UNE GRAVURE DE MODES coloriée.
- 5° UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER.
- 6° UN DESSIN DE TAPISSERIE coloriée.
- 7° LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle).
- 8° LE JOUJOU DE BLANCHÈRE, quadrillé, par C. SERMANE.
- 9° ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSELOT.
- 10° LE REVE AU SON DU COIR, par C. SERMANE.
- 11° MIGNONNE, valse par PAUMIER.

Prix de l'abonnement:—\$5 par an, invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez

LEGER BROUSSEAU,

Agent pour le Canada.

Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et LASSAIGNE, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR

DU

DR. GUILLIÉ,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,

Rue de Grenelle-Saint-Germain,

No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APŒPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APŒPLEXIE ET PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUEFOIS BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois même et pour ainsi dire HUILEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE. GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissue Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Duvall; M. Guilié et ses ayant-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissue Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissue doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce Tissue est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Insuffisances séreuses et hydropiques, les Inflammations du

pleure et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Prix: 5 et 10 fr. la boîte, prise Paris et 6 fr. et 1